



École La Sablonnière
143, rue des Sables
Gatineau (Québec)
J8P 7G6
Tél. : (819) 643-1882
Télec. : (819) 643-4678
Courriel : sablonniere@csdraveurs.qc.ca

MOT DE LA DIRECTION

Chers élèves,

Chers parents,

Bienvenue à l'école La Sablonnière.

C'est avec grand plaisir que nous vous accueillons et que nous débutons cette nouvelle année scolaire avec vous.

Votre enfant vivra une année remplie d'expériences des plus enrichissantes qui le fera s'épanouir et se dépasser. Et tout comme lui, vous êtes les principaux acteurs de son cheminement scolaire, de ses réussites. Chacun d'entre vous apportez à notre milieu des éléments essentiels qui nous permettent d'évoluer ensemble, ce qui en fait une école d'exception, une école où chacun trouve sa place.

À l'école La Sablonnière, nous priorisons le développement émotionnel, intellectuel et physique. Aussi, votre enfant fréquente une école active et énergique. Grâce à la passion et au dévouement de notre personnel, nous accompagnons votre enfant afin qu'il développe la collaboration, l'autonomie, le respect et les efforts.

De plus, nous croyons à l'importance d'accompagner les enfants à développer l'expression des pensées, des sentiments, des goûts et des besoins dans le respect des autres et de l'environnement. Nous voulons amener votre enfant à devenir un citoyen du monde qui partage des valeurs de coopération, de justice et d'équité.

Du plaisir à apprendre et que la réussite de chacun soit au rendez-vous.

Bonne année scolaire 2020-2021

Juli Osborne
Directrice

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1

LA GESTION DES RÈGLES DE VIE EN VIGUEUR À L'ÉCOLE PE-3

SECTION 2

LES INTERDITS / CONSIGNES PE-4

SECTION 3

LA SAINE ALIMENTATION PE-5

SECTION 4

LA GESTION DE LA PÉRIODE DU MIDI PE-5

SECTION 5

LE CODE VESTIMENTAIRE PE-6

SECTION 6

LA CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE – BRIGADE SCOLAIRE PE-7

SECTION 7

L'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE PE-7

SECTION 8

INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DES PARENTS PE-8

LA PÉDICULOSE..... PE-13

JE CORRIGE MON TEXTE

HORAIRE DES CLASSES

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

1. LA GESTION DES RÈGLES DE VIE EN VIGUEUR À L'ÉCOLE

« JE SUIS RESPONSABLE... ET JE M'ASSUME »

RÈGLES	CE QUE J'Y GAGNE	INTERVENTIONS ÉDUCATIVES	MESURES D'AIDE APPORTÉES
J'apprends à vouvoyer les adultes de mon école. On s'adresse aux adultes par Monsieur et Madame suivi de leur nom de famille.	Je contribue à vivre dans un environnement propre, agréable et sécuritaire.	On me donne des avertissements verbaux.	Je suis accompagné d'un adulte pour réaliser un geste réparateur.
Je dis NON à toutes les formes de violence et à l'intimidation dans mon école (verbale, physique, psychologique (*voir définitions))	J'ai des relations harmonieuses et respectueuses avec les gens qui m'entourent.	L'école peut communiquer avec mes parents.	Je dois évaluer les conséquences de mes actes auprès d'un adulte.
Durant les heures de classe, je circule en silence. Aux entrées et aux sorties, je me déplace en marchant calmement et je chuchote au besoin.	Je profite d'un climat calme et propice à mes réussites.	Je peux recevoir un billet de communication (mineur ou majeur).	Avec l'aide d'un adulte, je dois effectuer un retour sur les événements et trouver des solutions durables.
Je respecte les élèves et les adultes par mes gestes, mes paroles et par ma tenue vestimentaire. Je suis collaborateur.	J'ai du matériel de qualité à ma disposition.	Au besoin, je dois poser un geste réparateur.	Un carnet de route peut m'être remis pour une période de temps prédéterminée.
Je prends soin de mes effets personnels, du matériel mis à ma disposition et de mon environnement.	Je deviens responsable et autonome.	Je peux perdre un ou des privilèges.	Mes parents peuvent être invités à une rencontre et contribuer à corriger mes comportements.
Je suis présent et ponctuel.	Je suis fier de moi.	Je peux être retiré de la classe.	Je peux bénéficier de soutien du centre d'aide (TES) au besoin.
Je m'investis dans mon travail.	Je participe à des activités.	On peut me confisquer un objet interdit à l'école.	
		Mes parents peuvent être convoqués à l'école.	
		Je peux subir une suspension interne ou externe.	

JE SUIS HEUREUX À L'ÉCOLE...
JE SUIS BIEN À LA SABLO!

2- LES INTERDITS / CONSIGNES

RAISON	LES INTERDITS / CONSIGNES
<p>Pour des raisons <u>PRÉVENTIVES</u> (vol, bris, perte, distraction, taxage, etc.)</p>	<p>Appareils et jeux électroniques et tout objet de valeur ou de collection menant à des échanges.</p> <p>Tous les objets interdits ou dangereux seront identifiés et confisqués par la direction pour une période indéterminée. Seuls les parents pourront récupérer les objets, et ce, après entente avec la direction. Il sera permis d'apporter des outils technologiques avec l'approbation du personnel de l'école, dans le cadre d'une activité ou d'un projet spécial.</p>
<p>Pour des raisons de <u>SANTÉ</u></p>	<p>Boisson énergisante, cigarette et gomme.</p> <p>De partager ma collation ou le contenu de ma boîte à goûter.</p> <p><u>Des aliments contenant des arachides, des noix et leurs dérivés</u> (ex. : beurre d'arachide, barres tendres avec noix, Nutella, etc.).</p>
<p>Pour des raisons de <u>CIVISME</u></p>	<p>Je respecte les biens d'autrui et le matériel que l'école met à ma disposition. En cas de bris ou de perte, je devrai réparer ou remplacer l'objet après entente entre mes parents et la direction. Je dois identifier <u>tous</u> mes items clairement et maintenir mon pupitre propre et en ordre (aucun graffiti permis).</p> <p>Utiliser un sac d'école sécuritaire et en bon état pour protéger les volumes de l'école et mes effets personnels.</p> <p>Je dois présenter mes travaux propres, soignés et remis selon les exigences de mon titulaire.</p> <p>En entrant dans l'école, je peux porter ma casquette jusqu'à mon casier.</p>
<p>Pour des raisons de <u>SÉCURITÉ</u></p>	<p>Trottinette, bicyclette, patins à roues alignées, chaussures avec des roulettes et planche à roulettes sur le terrain de l'école entre 6 h 45 et 17 h 30.</p> <p>De circuler dans le stationnement sans être à proximité d'un adulte.</p> <p>Immédiatement après les classes, je quitte le terrain de l'école et je respecte les consignes de sécurité de la ville de Gatineau.</p> <p>Lorsque j'arrive en retard, je dois me présenter au secrétariat et signaler mon arrivée.</p> <p>De lancer des balles de neige sauf sur les cibles prévues à cet effet. De lancer du sable, de l'eau, des roches ou de la glace.</p> <p>D'intimider, tenir des propos humiliants, « taxer », de bousculer, se tirer, frapper les autres, crocs-en-jambe, menaces (même en situation de jeu), etc.</p> <p>D'apporter des objets reliés à la violence ou jugés dangereux : super balle, rondelles en métal, allumettes, pétards, contenant de verre, ballon de football en cuir, balle de baseball, jeux de dards, échasses-sauteuses, etc.</p> <p>Durant les heures de classe, je circule avec un laissez-passer. <u>Je circule en chuchotant au besoin</u> et calmement lors des entrées, des sorties et de mes déplacements dans l'école.</p>

3- LA SAINÉ ALIMENTATION

COLLATIONS PERMISES	ACTIVITÉS SPÉCIALES
<p>Fromage – fruits – légumes – yogourt – muffins santé – craquelins – barres tendres aux fruits ou aux céréales (sans chocolat).</p>	<p>Nous préconisons une alimentation saine.</p> <p>Lors d'activités spéciales (Halloween, Noël, Pâques, etc.), il peut être permis d'apporter des aliments à caractère festif (sur approbation du titulaire ou du service de garde seulement).</p> <p>Des aliments contenant des arachides, des noix et leurs dérivés (ex. : beurre d'arachide, barres tendres avec noix, Nutella, etc.) sont interdits.</p>
<p>N.B. Plusieurs élèves éprouvent de sérieux problèmes de santé en lien avec certains aliments interdits. Votre collaboration est essentielle.</p> <p>***JE NE DOIS JAMAIS PARTAGER MON REPAS OU MA COLLATION***</p>	

4- LA GESTION DE LA PÉRIODE DU MIDI

RÈGLES À RESPECTER / INFORMATIONS GÉNÉRALES	COMPORTEMENTS INAPPROPRIÉS / CONSÉQUENCES
<p>Un service de traiteur est offert tous les midis. Il n'y a pas de micro-ondes en fonction. L'utilisation d'un THERMOS de qualité est recommandée.</p>	
<p>Je respecte en tout temps les surveillants des dîneurs. Au besoin, je remets au responsable des dîneurs, le matin à mon arrivée, un billet signé de mes parents m'autorisant à dîner à l'extérieur. Sinon, je demeure en tout temps à l'intérieur de la cour de l'école.</p>	<p>De partager ses collations ou le contenu de sa boîte à goûter.</p>
<p>Je dois respecter les autres dîneurs et manger de façon convenable. Je dois parler à voix basse et être respectueux dans mes gestes et mes paroles. Je dois nettoyer ma place et m'assurer de sa propreté avant de quitter le local. Je dois apporter mes ustensiles et mes condiments dans ma boîte à goûter.</p>	<p>Je peux recevoir un formulaire disciplinaire que mes parents devront signer et retourner à l'école. Je pourrais être retiré de la période du midi à l'école pour une période déterminée par la direction.</p>

5- LE CODE VESTIMENTAIRE

VÊTEMENTS OBLIGATOIRES	VÊTEMENTS OU ACCESSOIRES INTERDITS
<p>Mes vêtements doivent être <u>convenables, décents et propres</u>. Mon habillement doit aussi tenir compte des différentes températures saisonnières : vêtements chauds ou de protection contre la pluie (imperméable, bottes d'eau ou parapluie);</p> <ul style="list-style-type: none"> • porter le « short » d'une longueur décente ne dévoilant pas le haut de ta cuisse; • porter une chemise, une blouse ou un gilet assez long pour être insérable dans le pantalon et pour couvrir le tronc incluant le nombril. <p>★<i>N.B. IL EST IMPORTANT D'IDENTIFIER TOUS MES EFFETS PERSONNELS.</i>★</p>	<p>Tout vêtement qui fait la promotion ou traduit une forme d'anarchisme, de racisme ou de violence (physique, idéologique ou autre).</p> <p>Aucun vêtement ne peut être décolleté ou sans bretelles.</p>
<p>En tout temps, je dois porter des chaussures d'intérieur à semelles non marquantes. Mes chaussures doivent toujours être lacées.</p>	
<p>Je dois disposer d'une autre paire de chaussures pour mes allées et venues à l'extérieur.</p>	<p>Tout vêtement avec une transparence laissant voir les sous-vêtements.</p>
<p>Lors des cours d'éducation physique, je dois porter des espadrilles sportives. Pour ma participation au cours, mes espadrilles sportives sont essentielles afin d'assurer ma sécurité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Velcro (maternelle ou 1^{er}) ou lacets (2^e à la 6^e) et toujours bien attachés. - Semelles coussinées et absorbantes pour impacts. - Semelles non marquantes. - Avec languette pour prévenir blessures et irritation. - Mes espadrilles doivent être de la bonne pointure et en bonne condition. <p>Pour les élèves de la 3^e à la 6^e année, <u>la tenue sportive</u> (pantalon ou short d'une longueur décente avec t-shirt ou survêtement) <u>est obligatoire</u>. Des vestiaires sont disponibles sur place puisqu'il est fortement recommandé d'avoir des vêtements de rechange.</p>	<p>Le port de bijoux et objets non appropriés.</p>

6- LA CIRCULATION AUX ABORDS DE L'ÉCOLE – BRIGADE SCOLAIRE

COMPORTEMENTS ATTENDUS / INFORMATIONS DIVERSES	INFORMATIONS DIVERSES / CONSÉQUENCES
<p>Je peux utiliser les supports pour bicyclettes situés près de l'entrée principale.</p> <p>L'école n'est pas responsable des vols ou des dommages.</p> <p>Je marche à côté de ma bicyclette sur le terrain de l'école et aux traverses où il y a un brigadier.</p> <p>Il m'est <u>fortement conseillé</u> de porter un casque protecteur à vélo.</p> <p>En tant que marcheur, je dois arriver dans la cour de l'école entre 7 h 45 et 7 h 55 le matin et entre 12 h 40 et 12 h 45 le midi.</p> <p>Je dois respecter les consignes des brigadiers tout au long du parcours.</p> <p>Les brigadiers sont en fonction 15 minutes avant les entrées et 10 minutes après les sorties. Lors de temps très froid (moins 28°C avec le facteur éolien), le service de la brigade est réduit de 5 minutes.</p>	<p>Je dois utiliser les corridors de sécurité identifiés.</p> <p>Je respecte les consignes de sécurité à bicyclette de la ville de Gatineau.</p> <p>Je peux circuler dans le stationnement seulement si je suis accompagné d'un adulte.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissements verbaux, réflexion écrite, rencontre avec les parents ou rencontre avec le policier éducateur. • Des conséquences pourraient être appliquées selon la gravité et la fréquence des événements.

7- L'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est offert par la Commission scolaire des Draveurs aux élèves répondant à certaines conditions afin qu'ils puissent fréquenter leur école en toute sécurité.

Afin d'assurer un environnement sécuritaire à tous, les élèves doivent respecter certaines consignes.

- En aucun temps les parents ne peuvent circuler, déposer ou embarquer leur enfant en utilisant le débarcadère qui est prévu uniquement pour les autobus.

MES RESPONSABILITÉS	CE QUI EST INTERDIT POUR MA SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES
<p><u>Au point d'embarquement :</u></p> <p>Je me présente à l'arrêt d'autobus 5 minutes avant l'arrivée prévue.</p> <p>Je demeure sur le trottoir ou sur le bord de la route.</p> <p>Je respecte les terrains privés en ne marchant pas sur ceux-ci.</p>	<p>Pousser, bousculer, se bagarrer.</p> <p>Courir à côté de l'autobus en marche.</p>
<p><u>À bord de l'autobus :</u></p> <p>Je respecte l'autorité du conducteur.</p> <p>Je demeure toujours assis jusqu'à l'arrêt complet de l'autobus.</p> <p>J'occupe le siège qui m'est assigné (selon les cas).</p> <p>Je demeure en tout temps respectueux envers mes pairs, le conducteur, les piétons et les autres conducteurs.</p> <p>Je respecte les biens d'autrui.</p>	<p>Crier ou causer du désordre (en sifflant, en blasphémant, en sautant, etc.).</p> <p>Fumer, manger ou boire.</p> <p>Toucher les mécanismes ou équipements du véhicule.</p> <p>Ouvrir les fenêtres sans la permission du conducteur.</p>

<p><u>À ma descente de l'autobus au débarcadère de l'école :</u> Je demeure assis jusqu'à ce que le conducteur ouvre les portes. Une fois descendu, je m'éloigne du véhicule en marchant et je me dirige directement dans la cour de l'école.</p>	<p>Jeter des objets à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule. Sortir les bras ou la tête du véhicule. Parler inutilement au conducteur.</p>
<p><u>À mon embarquement ou à ma descente chez moi :</u> Je traverse devant l'autobus lorsque les feux clignotent. J'attends le signal du conducteur pour traverser. Avec prudence, je traverse à environ 3 m à l'avant de l'autobus et à la vue du conducteur.</p>	<p>Pousser les autres élèves à côté d'un autobus en marche.</p>
<p><u>En cas d'urgence</u> J'obéis immédiatement aux consignes du conducteur. N.B. Le conducteur peut émettre des billets de mauvaise conduite. Ceux-ci sont consignés à l'école, chez le transporteur et à la commission scolaire. En cas de récidive (3), un élève pourrait se voir retirer le droit au transport scolaire, et ce, pour une période déterminée.</p>	

8- INFORMATIONS GÉNÉRALES À L'INTENTION DES PARENTS

1. ABSENCES ET RETARDS

La procédure en vigueur pour le suivi des absences et des retards vise à favoriser l'assiduité et la persévérance scolaire.

L'école La Sablonnière s'engage à offrir un enseignement de qualité et un respect à sa clientèle.

✂ Les élèves en retard (à tout moment de la journée) devront se présenter au secrétariat de l'école. Ils seront ensuite dirigés vers leur classe.

Procédure à suivre

Il est de la responsabilité du parent d'informer à l'avance via Mozaik Portail, par courriel ou par téléphone afin de motiver l'absence ou le retard de son enfant. La boîte vocale de l'école **(819) 643-1882** est disponible **24/24 et 7/7**. Il suffit de mentionner le nom de l'élève, son groupe et le motif de l'absence.

À certains moments de notre procédure d'absences et de retards, le parent recevra un avis afin de remédier à cette situation. Si le problème persiste, d'autres mesures seront mises en place.

VOYAGE

Si un élève part en voyage, en tournoi ou en compétition avec ses parents, l'école doit être avisée avant son départ par écrit. Les parents prennent l'entière responsabilité de cette décision et des répercussions possibles sur la réussite scolaire de leur enfant. **Veillez noter que les évaluations, les notions enseignées, les explications données durant son absence ne seront pas reprises à son retour.** De plus, aucun travail ne sera préparé et remis aux élèves qui s'absentent pour des raisons personnelles (voyage, tournois, compétition, etc.).

2. STATIONNEMENT ET DÉBARCADÈRE

Le débarcadère est disponible après **16 h** pour les usagers du service de garde. Les autres parents sont priés de déposer les enfants à l'entrée de la cour près de l'aréna ou au bout de la passerelle sur la rue des Sables.

Le stationnement de l'école est réservé aux détenteurs de vignettes.

- Afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel, les parents ne doivent pas circuler dans le stationnement. Les espaces de stationnement réservés aux visiteurs peuvent être utilisés par les parents lorsque disponibles.
- En aucun temps le stationnement ne devrait être utilisé comme zone de débarquement.
- Les espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées doivent aussi être respectés.

Des billets d'infraction pourront être émis.

3. CORRIDOR DE SÉCURITÉ

Afin d'assurer la sécurité ainsi qu'une protection adéquate des élèves qui marchent pour se rendre à l'école, la commission scolaire des Draveurs en collaboration avec divers services de la ville de Gatineau a identifié des corridors de sécurité.

Ces corridors ont été identifiés à la suite de l'analyse de différents critères. Nous encourageons donc tous les élèves marcheurs à emprunter ces corridors pour se rendre à l'école.

En voici les avantages :

- les enfants sont ainsi plusieurs à prendre le même chemin;
- les plus petits peuvent demander l'aide des plus grands;
- les traverses d'écoliers et de piétons ainsi que les intersections se trouvent protégées par des brigadiers adultes ou juvéniles, par du marquage et des enseignes;
- les plus petits ont moins de chances de se perdre et les patrouilleurs peuvent vérifier les personnes suspectes dans leur secteur;
- les corridors de sécurité sont déneigés prioritairement par la ville de Gatineau.

4. VISITEURS ACCÈS À L'ÉCOLE

Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école sont barrées en tout temps. La porte d'entrée principale (secrétariat) est la seule accessible durant la journée de classe (utiliser la sonnerie). Tous les parents doivent se présenter au secrétariat, quel que soit le motif de leur visite.

Pour les utilisateurs du service de garde, la porte no 2 est accessible moyennant l'utilisation d'un porte-clés de proximité (puce) selon un horaire déterminé (voir le document « Règles de fonctionnement et de conduite du service de garde »). **Veillez noter qu'en aucun temps un élève ne devrait être en possession d'un porte-clés de proximité.**

Il est strictement défendu de circuler dans l'école et dans la cour sans autorisation.

★Un système de caméras de surveillance est en fonction en tout temps dans tous les corridors et aux portes d'entrée.

5. MESSAGES EN COURS DE JOURNÉE

- Seuls les messages urgents seront transmis aux élèves durant la journée (ex. : accident, force majeure ou des imprévus).
- Veuillez inscrire une note à l'agenda de votre enfant pour tous changements prévus à l'avance.

6. RETOUR À LA MAISON

PENDANT LES HEURES DE CLASSE

Les parents ont la responsabilité d'informer à l'avance l'enseignant (e) et de lui préciser le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant. Cette personne doit signer un registre et pourrait devoir présenter une pièce d'identité au secrétariat. Aucun élève ne pourra quitter l'école sans être accompagné d'un adulte.

EN CAS D'ACCIDENT GRAVE OU MALADIE

Si un enfant est victime d'un accident grave ou de maladie à l'école, un membre du personnel de l'école communiquera avec les parents. Normalement, on demande aux parents de se rendre le plus rapidement possible à l'école ou à l'hôpital. S'il est impossible de rejoindre les parents, nous communiquerons avec la personne désignée sur le formulaire intitulé « Mise à jour des renseignements santé » (no. en cas d'urgence).

N.B. Advenant l'obligation d'un transport par ambulance, les frais seront facturés aux parents.

EN CAS D'IMPRÉVU – DE FERMETURE DE L'ÉCOLE

Il est essentiel que tous les renseignements téléphoniques soient mis à jour régulièrement afin de vous joindre rapidement.

7. SOINS PARTICULIERS

Il est strictement interdit que les élèves aient en leur possession des médicaments. Si un enfant doit prendre, durant les heures de classe, un médicament prescrit par un médecin, il est de la responsabilité des parents de communiquer avec l'école afin de recevoir une copie du formulaire d'autorisation qui devra être dûment signé et retourné avec le médicament dans son contenant original sur lequel figure la posologie et le nom de l'enfant. Aucun médicament en vente libre (Tyléno!, Aspirine...) ne sera administré aux élèves.

8. PROTOCOLE D'URGENCE : SITUATION DE CRISE / MESURES CONTRAIGNANTES

SITUATION DE CRISE/PROTOCOLE D'URGENCE

Lorsqu'un élève est en crise et **que le retour au calme ne se fait pas dans un délai raisonnable**, la direction appelle les parents ou les personnes désignées en leur absence afin qu'ils viennent chercher l'enfant dans les plus brefs délais. Si aucune personne n'est libre ou si les parents refusent de venir chercher leur enfant, la direction **pourra communiquer** avec la sécurité publique ou avec le service ambulancier et aviser la Direction de la Protection de la Jeunesse.

MESURE DE CONTRÔLE (URGENCE) Les intervenants pourront recourir à des mesures contraignantes lorsque la sécurité de l'élève ou des autres personnes est compromise. Il s'agit d'une mesure de dernier recours.

9. MESURES D'ÉVACUATION ET DE CONFINEMENT

Au cours de l'année scolaire, en collaboration avec le service des incendies et le service de police de la ville, le personnel de l'école procède à des exercices d'évacuation ou de confinement selon le plan établi.

10. PROTECTION DE L'INDIVIDU

Afin de protéger la confidentialité et la vie privée des membres du personnel et des élèves, il est strictement interdit d'enregistrer, de prendre des photos ou de publier du contenu sur les médias sociaux, à l'insu des personnes concernées sauf avec une autorisation de l'adulte ou des parents de l'élève.

11. FOUILLE D'ÉLÈVES AU PRIMAIRE

Il n'est pas essentiel que l'autorité scolaire obtienne un mandat pour fouiller un élève. L'autorité scolaire doit avoir des motifs raisonnables de croire qu'il y a eu manquement au règlement ou à la discipline de l'école et que la fouille d'un élève en apporterait la preuve. ***Jugement de la Cour suprême du Canada.**

12. ÉTUDE ET TRAVAIL À LA MAISON

Tous les élèves du primaire ont du travail à faire à la maison : études et/ou devoirs. Ces travaux sont inscrits dans un carnet de devoirs, agenda ou plan de travail hebdomadaire.

Cependant, en tout temps, incluant la fin de semaine, certains élèves peuvent se voir attribuer des travaux supplémentaires ou complémentaires.

Besoin d'aide pour les devoirs? **Contactez « ALLÔ PROF »**, du lundi au jeudi de 17 h à 20 h. Tél. : 1-888-776-4455 ou sur le site web: www.alloprof.qc.ca.

RÉCUPÉRATION

Les titulaires offrent du temps de récupération pour aider les élèves à consolider certains apprentissages dans les matières de base. Ces périodes peuvent être offertes en dehors des heures de classe. Il est donc important que les parents signent une autorisation pour que leur enfant y participe s'il y a lieu.

13. SERVICE DE GARDE

Ce service est offert à l'école. Composez-le (819) 669-4510 pour obtenir des renseignements. Les règles de fonctionnement sont disponibles en tout temps sur le site Internet de l'école et en format papier sur demande seulement. **Tous les documents provenant du service de garde doivent être remis au service de garde et non aux enseignants ou au secrétariat.**

14. ORDINATEUR

L'utilisation des ordinateurs est soumise aux règles énoncées dans le protocole d'utilisation sur les communications électroniques et leur usage. Ce document se retrouve sur le site web de l'école, sous l'onglet « Info-parents/Rentrée scolaire ».

15. BIBLIOTHÈQUE

- L'élève est responsable en tout temps du matériel qui lui est prêté. Les titulaires de l'autorité parentale doivent signer le formulaire « Prêt de livre ».
- Un usage négligent de la part de l'élève ayant pour résultat la perte, le bris majeur ou le vol du matériel en question entraînera automatiquement l'application des mesures suivantes :
 - Considérant l'estimation fournie par le responsable de la bibliothèque, l'enseignant titulaire remettra une facture à l'intention des titulaires de l'autorité parentale pour couvrir les coûts de réparation ou de remplacement des livres.
 - Les titulaires de l'autorité parentale auront trente jours pour payer la facture.

- Passé ce délai, un deuxième avis sera transmis et l'élève se verra retirer le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque scolaire jusqu'à ce qu'une entente ait été négociée avec la direction de l'école.
- Ces mesures demeurent en vigueur au retour de l'élève en septembre dans le cas d'un solde non payé en juin.

16. SERVICES PROFESSIONNELS

Conformément aux politiques de la C.S.D et selon les besoins des enfants, l'école après évaluation faite de la problématique, peut offrir un soutien à la réussite scolaire et sociale par le biais des différentes personnes ressources : orthopédagogue, psychologue, technicienne en éducation spécialisée et autres.

Suite à une analyse des besoins de votre enfant, par les membres de l'équipe multidisciplinaire, une décision sera prise quant à l'élaboration d'un plan d'intervention adapté (PIA). Les parents ainsi que tous les intervenants seront invités à y participer.

17. COMMUNICATION AUX PARENTS

L'école vous fera parvenir régulièrement de l'information par l'entremise du « Grain de Sable » ou autres documents majoritairement par courrier électronique.

Nous vous invitons à consulter le site web de l'école afin de vous mettre à jour au sujet de la vie de l'école. Les parents peuvent consulter les procès-verbaux du Conseil d'établissement sur le site web de l'école www.csdraveurs.qc.ca/sablonniere.

Les rencontres parents-enseignants ont pour but de renseigner les parents sur les objectifs des programmes, le fonctionnement et les attentes de l'enseignant (e) et finalement le rendement scolaire.

Les parents qui désirent rencontrer la direction ou un membre du personnel doivent **préalablement prendre un rendez-vous**.



La rentrée scolaire, c'est aussi pour les poux

Les poux existent depuis toujours et ils ne sont pas près de disparaître. Heureusement, ils ne sont pas dangereux et il est possible de réduire leur transmission.

Des gestes simples pour prévenir

Demandez à votre enfant d'éviter de partager avec des amis les peignes, les brosses à cheveux, les barrettes, les chapeaux, tuques, bandeaux, foulards ou autres items du genre. On peut aussi attacher les cheveux longs.

Gardez l'œil ouvert

Procurez-vous un peigne fin (peigne conçu spécialement contre les poux, vendu à votre pharmacie) et prenez l'habitude d'examiner la tête de votre enfant chaque semaine. Cela permettra de détecter et traiter rapidement les enfants atteints et limiter la propagation dans votre famille et à l'école.

Pendant l'année scolaire, il se peut que la tête de votre enfant soit examinée par l'infirmière scolaire ou par une autre personne mandatée par l'école. Cela nous aidera à contrôler plus facilement les poux.

Encore des lettres

Vous recevrez peut-être, durant l'année scolaire, une ou des lettres vous avisant que votre enfant ou un autre élève a des poux. Prenez le temps de bien les lire et de suivre les recommandations qui vous seront faites.

Votre collaboration est essentielle pour la prévention et le contrôle des poux de tête. Pour en savoir plus, consultez le site internet :

<http://santepublique-ouaouais.qc.ca/actualités/maladies-infectieuses/poux/>